



# Compte-rendu de la réunion n°3 du CLC

## Projet du parc éolien des Plaines du Dunois sur la commune de Villiers-Saint-Orien

Date : 08/09/2026

Lieu : Mairie de Villiers st Orien

### Présents :

- Collège élu
  - M IMBAULT
- Collège exploitants
  - M BELNOUE
  - M LHUILLERY
  - Mme DAZARD
  - M COEURJOLY
- Collège riverains
  - M et Mme AVISSEAU
  - Mme TYSSIER
  - Mme BOURGEOIS
  - M GUILLAUMIN
  - M ETIENNE
- Energie Eolienne Solidaire (EES)
  - Stevens CHANCELIER - Responsable Commercial
  - Julia VANDEWALLE – Responsable Etudes EnR

### 1) Point sur l'objectif du Comité Local de Concertation et tour de table

Pour rappel le comité local de concertation est une structure qui, comme son nom l'indique, a pour but de créer une occasion privilégiée de discussion et d'échanges autour du projet porté par la société Energie Eolienne Solidaire sur le territoire.

La composition du CLC est généralement répartie entre différents acteurs : la société, les élus, les riverains, les propriétaires fonciers et les agriculteurs.

Pourquoi participer ?

- Comprendre le projet
- Donner votre avis
- Adapter le projet au territoire

## 2) Présentation de la société EES et historique du projet

Pour rappel : projet initial déposé en décembre 2022, puis rejet de la demande d'autorisation suite à l'avis conforme défavorable de l'aviation militaire.

## 3) Présentation du projet actualisé

Désormais : avis favorable de l'aviation militaire → reprise du projet avec mise à jour des études (évolution du contexte éolien depuis 2022, suppression d'une éolienne proche des boisements afin d'améliorer la prise en compte des enjeux faunistiques, ...).

Avis favorable de l'aviation militaire élargi à d'autres points, possibilité d'étudier une phase 2 dans un second temps. Echanges avec le conseil municipal dans un premier temps.

## 4) Temps d'échanges :

Sujets abordés :

- Intérêt de l'éolien par rapport au photovoltaïque sur le territoire de la Beauce
- Choix des points de vue pour la réalisation des photomontages du projet
- Mise en place de zones d'accélération sur le territoire → le projet est situé en zone d'accélération
- Modalité de revente de l'électricité produite par le projet
- Garanties de démantèlement et recyclabilité des éoliennes
- Mise en place d'un projet communal en faveur des habitants de la commune grâce aux retombées économiques liées au projet → en étude avec le conseil communal

## 5) Prochaines étapes :

- Obtention des photomontages du projet qui seront mis en ligne sur le site du projet
- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale d'ici fin 2026